



Saint-Michel-En-Grève

Lokmikael-An-Traezh

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Octobre 2022

Présents : Brigitte LAURIN, Myrlande MARZIN (secrétaire de séance), François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Gilles LE BIHAN

Procuration : Pélagie GELARD pour Myrlande MARZIN, Jean Marie LUCAS pour Jean-Max MARTIN

La séance est ouverte à 20 h 30

1/ Adoption du procès-verbal de la précédente séance

Sans observation le procès-verbal de la séance du 2 Septembre 2022 est adopté.

2/ Audit énergétique de la mairie

Le maire expose que trois devis ont été demandés pour réaliser un audit énergétique pour la mairie. Une seule offre a été présentée à ce jour. Christophe ROPARTZ indique qu'une étude énergétique a été réalisée au cours du précédent mandat. Il serait intéressant de reprendre cette étude pour envisager des travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble des bâtiments de la commune.

3/ Consultation pour la mise en valeur et l'aménagement des cheminements de bord de plage

Avec l'aide de LTC, une consultation a été lancée au cours de l'été 2022 auprès de 7 agences spécialisées dans le domaine de l'aménagement des espaces naturels. Le cahier des charges prévoit une tranche ferme (étude, diagnostic et propositions de scénarios) et deux tranches conditionnelles concernant les travaux à réaliser pour l'aménagement de bord de plage. Nous avons reçu cinq réponses. Après analyse des offres présentées, il ressort que la proposition la mieux classée est l'agence DE LONG EN LARGE.

OCTOBRE 2022

CONSULTATION POUR LA MISE EN VALEUR ET L'AMENAGEMENT DES CHEMINEMENTS DE BORD DE PLAGE

RECAPITULATIF DE L'ANALYSE DES OFFRES

AGENCES	Qualité général de l'offre et de la méthode d'exécution	Délais d'exécution	Qualité des moyens humains et expérience	Prix de prestations HT	NOTE FINALE
DE LONG EN LARGE	12	5	10	32	59
AGAP	10	5	8	30	53
MOSS	4	5	10	23	42
PAULET	0	5	4	60	69
QUINTANA	10	5	6	36	57

La proposition de l'agence Paulet est à écarter car l'offre ne correspond pas à la demande (aménagement du bourg)

L'agence De Long en Large obtient la meilleure note. (7400 € pour la tranche ferme)

Parallèlement, une demande de subvention est présentée dans le cadre de l'opération FRANCE VUE DE MER.

L'ordre de service ne sera adressé que si la demande de subvention au titre de *France vue sur mer* est validée (demande de 5920 € et un autofinancement de 1480 €)

Le conseil municipal valide le résultat de la consultation avec la réserve concernant l'obtention de la subvention.

4/ MAM et logements sociaux : Présentation de plans

Le cabinet d'architectes en charge du dossier présente les plans de la MAM et des logements sociaux qui ont été ajustés après un échange avec les assistantes maternelles qui intégreront les locaux. Par ailleurs, des adaptations sont intégrées pour optimiser le fonctionnement des panneaux photovoltaïques.

Un contact est pris avec la nouvelle responsable PMI du secteur pour lui présenter les plans.

Par la suite, le dossier de consultations des entreprises (DCE) va être établi pour les appels d'offres des entreprises. Un contact est pris avec le service PMI pour présenter les plans.

Par ailleurs, le conseil valide les devis présentés par l'architecte après consultations pour des missions obligatoires en ce qui concerne :

- Le contrôle sécurité, prévention et santé (SPS) : Bordereau de prix SEVER (enlever la ligne « Préparation sujétions de maintien en fonctionnement de l'établissement »)
- Le contrôle technique de la construction (loi du 4/01/1978) et la mission relative à la vérification de l'accessibilité des constructions aux personnes handicapées (HAND Att) pour un montant de 4860,00 TTC - APAVE
- L'étude géotechnique de conception (sondage sous-sol) pour un montant 5431,00 TTC – SOLCAP

5/ Fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Un décret du 29 juillet 2022 (2022-1091) précise les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le conseil municipal désigne Véronique PARIS, conseillère municipale à cette fonction.

6/ Recueil de signalement

Dans le cadre des évolutions de la loi de transformation de la fonction publique, un nouveau droit en faveur des agents publics a été créé. Les employeurs doivent mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les

autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Cette obligation de recueil et d'orientation peut être confiée au Centre Départemental de gestion. Le coût de fonctionnement de la mission confiée au CDG est inclus dans les cotisations et ne donnera pas lieu à facturation complémentaire.

Le conseil municipal décide de confier au CDG 22 la mission de recueil des signalements et d'orientation.

7/ Investissement

Le conseil municipal valide le devis concernant l'acquisition d'abri vélos (ajout des frais de déchargement de 250 € HT à la délibération 2022-039 du 2 Juin 2022)

8/ Questions diverses

Suite à la démission de Lia AUSSERRE du conseil municipal, le conseil nomme Myrlande MARZIN et Gilles LE BIHAN pour participer aux réunions du comité du bassin versant Lieue de Grève.

Sans autre point à l'ordre du jour la séance du conseil municipal est clos à 21 H 30.